



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 12/05/2010
SEC(2010) 521

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

accompagnant la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION
AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL
Dresser le bilan de la politique européenne de voisinage (PEV)**

*Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en 2009
Rapport de suivi Maroc*

{COM(2010) 207}
{SEC(2010) 513}
{SEC(2010) 514}
{SEC(2010) 515}
{SEC(2010) 516}
{SEC(2010) 517}
{SEC(2010) 518}
{SEC(2010) 519}
{SEC(2010) 520}
{SEC(2010) 522}
{SEC(2010) 523}
{SEC(2010) 524}
{SEC(2010) 525}

1. HISTORIQUE ET EVALUATION D'ENSEMBLE

Le Maroc et la Communauté européenne ont signé leurs premiers accords en 1969 et 1976. L'accord d'association entré en vigueur en 2000, identifie plus en détail les secteurs spécifiques dans lesquels les relations se sont développées. Sur cette base, le Plan d'action PEV entre l'UE et le Maroc a été adopté en juillet 2005 pour une période de cinq ans. En 2008 le Maroc et l'UE ont approuvé un document conjoint UE-Maroc sur le renforcement des relations bilatérales (statut avancé). Le cadre régional des relations entre l'Union européenne (UE) et les pays de la Méditerranée a été créé en 1995 par le partenariat euro-méditerranéen, devenu en 2008 l'Union pour la Méditerranée (UpM), qui établit une politique avec des objectifs ambitieux et à long terme.

Durant la période de référence, des réunions UE-Maroc ont eu lieu au niveau du Conseil d'Association, du Comité d'Association et de sept sous-comités, et dans le cadre de dialogues.

Ce rapport présente une vue d'ensemble des progrès effectués dans la mise en œuvre du plan d'action PEV entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009. Néanmoins, des développements en dehors de cette période ont également été pris en compte lorsqu'ils ont été considérés comme importants. Ce document n'est pas un rapport général sur la situation économique et politique du Maroc. En outre, pour des informations sur les processus sectoriels régionaux et multilatéraux, il conviendra de se référer au rapport sectoriel.

En décembre 2009, le Conseil d'Association a acté un bilan, conjointement dressé, de la première année de mise en œuvre du document conjoint sur le statut avancé. Ce bilan souligne les résultats positifs atteints, aussi bien dans le dialogue politique, que sur les questions en matière économiques, financières et sociales. Cependant, les parties ont convenu de la nécessité d'intensifier le travail conjoint dans les domaines de la coopération judiciaire et de la dimension humaine. En ce qui concerne l'objectif de rapprochement réglementaire vers l'acquis communautaire, un séminaire en juillet 2009 a souligné la nécessité pour le Maroc de mettre en place une approche gouvernementale systématique à cet effet. Il n'y a pas eu en 2009 de décision d'élaborer un tel programme gouvernemental de convergence réglementaire pour les années à venir. Toutefois, trois secteurs pilotes ont été identifiés pour mener un travail d'évaluation de l'écart avec l'acquis: les marchés publics, les normes et la réglementation technique ainsi que les services financiers.

Comme en 2008, le Maroc a été en 2009 un partenaire actif dans la politique de voisinage et a enregistré des progrès dans de nombreux domaines du plan d'action. En matière de démocratie et de protection des libertés fondamentales, le tableau est contrasté. Des avancées ont été réalisées, comme la modification du cadre légal électoral et le bon déroulement des élections communales de juin 2009 qui ont instauré un quota permettant d'améliorer substantiellement la représentation politique des femmes. Des amendements à la charte communale et une nouvelle loi sur les collectivités locales traduisent la volonté de décentralisation et d'introduire davantage de rigueur dans la gestion locale. Dans un contexte où davantage de progrès sont nécessaires dans la lutte contre la corruption, l'Instance centrale de prévention de la corruption a commencé ses activités, et un centre juridique anti-corruption ainsi qu'un numéro vert ont été créés.

La réforme de la justice reste un défi essentiel pour asseoir l'État de droit et consolider la crédibilité des réformes. Le discours du Trône de 2009, qui a défini les orientations de la réforme, la création de groupes de travail par le ministère de la justice pour mettre en œuvre

ces orientations et la forte augmentation du budget de la justice, marque un engagement à mener cette réforme qui doit encore se traduire en mesures concrètes.

En matière de droits de l'homme, des progrès restent à faire dans plusieurs domaines. La levée des réserves aux conventions internationales en matière de droits de l'homme et de discrimination contre les femmes, annoncée depuis 2007, n'a toujours pas eu lieu. Les amendements relatifs au droit de rassemblement et d'association proposés par le tissu associatif en 2007 n'ont pas été repris, même si un amendement simplifie légèrement la procédure. Le processus d'adoption d'un nouveau code de la presse n'est toujours pas finalisé alors même que plusieurs actions de censure et des condamnations de journalistes et blogueurs allant jusqu'à l'emprisonnement ont eu lieu.

Le dialogue politique et de sécurité avec l'UE et la concertation dans les enceintes multilatérales se sont considérablement développés tandis que le Maroc joue un rôle actif dans l'UpM et le dialogue Afrique-UE, dont les huit partenariats thématiques reflètent les priorités de la coopération bilatérale.

Le Maroc a adhéré en 2009 au Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe. Deux des quatre négociations bilatérales en cours ont été finalisées en 2009 : celles sur le règlement des différends commerciaux et celles sur le commerce des produits agricoles, agricoles transformés et de la pêche. Des offres concernant la négociation sur le commerce des services et le droit d'établissement ont été échangées. En revanche, les négociations sur l'accord de réadmission n'ont pas abouti.

Le gouvernement a poursuivi ses efforts de mise en œuvre des réformes structurelles. Le Maroc a résisté à la conjoncture internationale défavorable grâce à l'excellente performance de l'agriculture en 2009 et à la marge de manœuvre budgétaire octroyée par la bonne gestion des finances publiques des années précédentes. D'importantes mesures de mise en œuvre du plan Maroc Vert pour la réforme de l'agriculture ont été prises tandis qu'une réforme du secteur de la pêche a été lancée. Enfin, une commission a été créée afin d'étudier comment améliorer le climat des affaires.

En matière sociale, si le Haut-commissariat au Plan marocain constate une amélioration des indices de pauvreté, les défis sociaux restent énormes et nécessiteront une action soutenue et cohérente pour permettre un rattrapage des très faibles indicateurs de développement humain et la création d'un système de redistribution des fruits de la croissance fondé sur les droits sociaux. À la suite d'un diagnostic sévère des faiblesses du système éducatif, le gouvernement a fortement augmenté le budget de l'éducation et lancé un plan d'urgence. Les efforts budgétaires en matière de santé sont aussi notables et la phase pilote d'un programme de couverture sociale des plus démunis a démarré. L'Initiative nationale pour le développement humain s'est montrée ouverte à une évaluation critique pour améliorer son impact lors d'une nouvelle phase.

L'élaboration d'une charte nationale de l'environnement et du développement durable est entamée et plusieurs programmes sont lancés, ainsi qu'une Agence pour l'énergie solaire. Le Maroc agit comme chef de file pour la mise en œuvre du partenariat sur le changement climatique dans le cadre de la stratégie Afrique-UE.

En conclusion, 2009 a été une année très importante pour le renforcement du partenariat Maroc-UE dans le cadre du statut avancé. Le défi de 2010 est de traduire en réalisations

concrètes les nombreux engagements pris dans le cadre de ce statut, notamment en matière de rapprochement réglementaire, et de mettre en pratique les nombreuses réformes annoncées.

2. DIALOGUE POLITIQUE ET REFORMES

Démocratie et État de droit

Les **élections communales** ont eu lieu en juin 2009. Le taux de participation a été de 52,4 %, comparé à 37 % d'électeurs lors des élections législatives de 2007. Les modifications apportées au code électoral en décembre 2008 ont permis une augmentation très substantielle du nombre de femmes élues.

Malgré l'absence d'un cadre juridique réglementant l'observation électorale indépendante, plusieurs associations ont réalisé une observation qualitative des dernières élections communales. Quelques cas d'irrégularités dans le processus électoral ont été constatés, mais, dans l'ensemble, les observateurs ont souligné le bon déroulement du processus de vote.

En ce qui concerne la **réforme de la justice**, le ministre de la justice a collecté des propositions d'une centaine d'organismes. Le discours du Trône d'août 2009, entièrement dédié à ce sujet, a défini six axes principaux de réforme, parmi lesquels la consolidation des garanties de l'indépendance de la justice et la moralisation de la justice. Le ministère de la justice a établi des groupes de travail afin d'élaborer des propositions concrètes pour développer ces axes. Par ailleurs, la loi de finances 2010 contient une importante augmentation du budget de la justice. Le contenu précis de la réforme et sa portée restaient encore à définir fin 2009. Après un projet financé par l'UE qui a permis l'installation d'un système informatisé couvrant toute la chaîne judiciaire (civile et pénale), l'UE a marqué sa disponibilité à appuyer cette importante réforme lorsque celle-ci sera mieux définie.

En matière de lutte contre la **corruption**, malgré les avancées réalisées en matière législative, le Maroc a régressé selon les enquêtes internationales en matière de perception de la corruption. Dans ce contexte, six mois après son installation, l'Instance centrale de prévention de la corruption a élaboré une stratégie à long terme et un plan d'action 2009-2010 visant tant le secteur public que le secteur privé. Du côté de la société civile, un Centre d'assistance juridique anti-corruption a été installé en février 2009, et un numéro vert a été mis en place pour toute personne témoin ou victime d'une situation de corruption. Vu l'ampleur de la tâche, des progrès importants sont nécessaires en matière de renforcement des institutions et des mécanismes de contrôle et d'exécution, ainsi que de protection des témoins.

Le Roi a procédé juste après la période de référence, en janvier 2010, à l'installation de la Commission consultative de la **régionalisation**, dont le travail devra se fonder sur quatre principes : l'unité de l'État, la solidarité, l'équilibre entre compétences et moyens, et la déconcentration.

Droits de l'homme et libertés fondamentales

Le Maroc n'a pas encore levé ses réserves sur la convention contre la **torture** et la convention pour l'élimination de la discrimination raciale, ni adhéré aux protocoles facultatifs du pacte sur les droits civils et politiques concernant les procédures de plaintes (PIDCP).

La ratification de la convention internationale pour la protection des personnes contre toutes les disparitions forcées est toujours en cours. En avril 2009, le Maroc a ratifié la convention

internationale sur les droits des personnes handicapées. Le Maroc doit toujours répondre à deux des recommandations de l'examen périodique universel concernant la ratification du statut de Rome (*voir section suivante*) et à la demande visant à ce que le Maroc adresse une invitation permanente à toutes les procédures spéciales. En 2009, le Maroc a accueilli la visite du groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires. Quant aux rapports périodiques aux organes des traités des Nations Unies, le Maroc était en retard en ce qui concerne la soumission de six de ces rapports.

La mise en œuvre des recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER) en matière d'indemnisation des victimes, de couverture sanitaire et de réparation communautaire s'est poursuivie, entre autres avec le soutien de l'UE. Toutefois, des recommandations essentielles de l'IER restent à mettre en œuvre, notamment celles visant à assurer la séparation des pouvoirs au niveau de l'État et l'indépendance du pouvoir judiciaire, à consolider les garanties constitutionnelles des droits de l'homme, et à mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre l'impunité.

En ce qui concerne la **peine de mort**, le Maroc continue à appliquer un moratoire de fait.

L'administration pénitentiaire n'est plus rattachée au ministère de la justice mais est devenue une délégation générale autonome affiliée à la magistrature et dotée d'un budget propre. Les **conditions de vie carcérales** restent toutefois préoccupantes, notamment en raison du surpeuplement des prisons et des déficiences des soins médicaux, ainsi que du recours quasi systématique à la détention préventive et de l'absence de mesures alternatives aux peines privatives de liberté.

Malgré l'ouverture progressive d'espaces d'expression pour les médias, des atteintes à la **liberté d'expression** et de la presse ont été constatées, notamment des cas de poursuites judiciaires ou administratives à l'encontre de professionnels des médias ainsi que de blogueurs, et de répressions de manifestations. Des atteintes à la liberté d'expression et de manifestation des défenseurs des droits de l'homme, notamment dans le territoire du Sahara occidental, ont également été signalées. La réforme du code de la presse n'a pas encore été finalisée. Le projet actuel prévoit toujours certaines peines privatives de liberté.

En matière de droit **d'association**, quelques progrès ont été constatés, notamment concernant la législation qui a été légèrement assouplie, en éliminant l'obligation pour les associations de fournir des extraits du casier judiciaire des membres de leur bureau. Même si la loi sur le droit d'association a entériné le principe de la constitution d'une association par déclaration et non par autorisation, et exige de l'administration la délivrance immédiate d'un récépissé, la pratique montre toutefois que plusieurs associations, y compris les associations qui ont pour but de défendre les droits de la population sahraouie, ou encore les diplômés chômeurs, se sont vues refuser la remise du récépissé, transformant ainsi la déclaration en autorisation préalable. Quant à la liberté de **rassemblement**, la tenue de réunions publiques ainsi que de manifestations sur la voie publique exige également le dépôt d'une déclaration préalable, en contrepartie d'un récépissé, dont la délivrance continue d'être problématique surtout pour des manifestations en lien avec des questions de droits de l'homme.

En ce qui concerne les **droits culturels et linguistiques**, le Maroc a fait d'importants progrès en organisant l'enseignement de la langue Amazigh pour les fonctionnaires du ministère de l'intérieur chargés des affaires juridiques, et la chaîne télévisée en Amazigh annoncée depuis 2006 a commencé à émettre en 2009.

Le Maroc a accueilli, en novembre 2009, la conférence ministérielle des pays euro-méditerranéens sur le renforcement du rôle des **femmes** dans la société. La quatrième réunion du sous-comité «Droits de l'homme, démocratisation et gouvernance» s'est tenue en juillet 2009, dans un climat ouvert et constructif. Le Maroc a développé ses contacts avec le Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales et a adhéré au Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe.

Malgré son engagement répété à lever ses réserves à la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en ce qui concerne l'octroi de la nationalité aux enfants de père étranger, l'héritage, l'autorité parentale et la garde des enfants ainsi que le mariage avec un non-musulman, le Maroc n'a toujours pas déposé d'instrument correspondant auprès des Nations Unies. Le projet de loi contre les violences fondées sur le genre, et principalement les violences conjugales (80 % des cas recensés) qui a fait l'objet d'une concertation entre les différents départements ministériels concernés et les ONG œuvrant dans le domaine, a été présenté au Secrétariat Général du Gouvernement après la période de référence, en février 2010. Il n'a cependant toujours pas été adopté, le Maroc a pris une série de mesures en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes, comprenant notamment des actions de sensibilisation. Enfin, des difficultés persistent dans l'application du code de la famille, notamment à cause du manque de moyens matériels et humains des tribunaux. Il subsiste également des difficultés d'application dans les zones rurales. La proportion d'acceptation par les magistrats de mariages de filles mineures reste encore trop élevée au regard des dispositions du code de la famille. Un effort accru de sensibilisation des juges et de l'ensemble du personnel judiciaire est nécessaire afin d'assurer une application uniforme du code.

En ce qui concerne **la lutte contre le travail des enfants**, un projet de loi a été présenté en avril 2009, interdisant l'emploi des enfants de moins de 15 ans. Une fois adoptée, la loi prendra effet après une période transitoire d'un an à compter de la date de publication au Bulletin officiel. Le projet de loi prévoit une amende de 10 000 à 15 000 dirhams (880 à 1300 euros) pour l'emploi de domestiques de moins de 15 ans, qui reste encore répandu bien que le code du travail l'interdise. Par ailleurs, le ministère de l'emploi a élaboré en décembre 2009 un projet de loi stipulant notamment l'obligation de la signature d'un contrat de travail entre employé domestique et employeur. Une action spécifique relative à la lutte contre le travail des enfants a été engagée au titre du programme d'action 2009 du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle.

En matière de **droits sociaux fondamentaux et normes fondamentales du travail**, le Maroc n'a pas encore ratifié la convention 87 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. Cependant le code du travail inclut les dispositions de la convention, hormis certaines catégories de personnel. Des consultations informelles avec l'OIT ont eu lieu au cours de la période de référence afin d'introduire dans le code du travail les dispositions de la convention relatives aux magistrats et aux fonctionnaires portant des armes, ce qui permettrait au Maroc de procéder à la ratification de la Convention 87. La part importante du secteur informel dans l'économie entrave l'application uniforme du code du travail.

Sujets régionaux et internationaux, coopération dans les domaines des relations étrangères et de la sécurité, prévention des conflits et gestion des crises

Le **dialogue politique** s'est poursuivi avec une réunion informelle en décembre 2008, un dialogue informel sur la planification politique en mars 2009 et une rencontre au sein du comité politique et de sécurité en juin 2009. En septembre 2009, en marge de l'Assemblée

générale des Nations-Unies à New York, deux réunions ont eu lieu au niveau ministériel. La concertation dans les enceintes multilatérales s'est renforcée et l'UE et le Maroc ont entamé la mise en place d'un mécanisme de coopération plus étroite au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies. Le Maroc s'est également activement investi dans le partenariat Afrique – UE sur la gouvernance démocratique et les droits de l'homme.

La coopération dans le cadre du projet UE sur le contrôle des exportations des biens à double usage se poursuit. Des discussions ont eu lieu afin de renforcer la coopération régionale en matière de **lutte anti-terroriste** au Sahel. Le Maroc a signalé son intérêt pour un accord stratégique avec EUROPOL.

Le Maroc n'a pas encore ratifié le statut de Rome de la **Cour pénale internationale**, bien qu'il en soit l'un des signataires.

Coopération et initiatives régionales

Des discussions ont eu lieu pour identifier des domaines de coopération entre l'UE et l'UMA (Union du Maghreb arabe). La coopération régionale au sein de l'UMA a progressé modestement en 2009. Le Maroc participe activement aux initiatives du dialogue 5+5. Une réunion des ministres des affaires étrangères dans le cadre du dialogue 5+5 s'est tenue en avril 2009. Parmi les sujets abordés figuraient la sécurité, la défense et l'immigration.

3. RÉFORME ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Cadre macro-économique et fonctionnement de l'économie du marché

Après une croissance dynamique de 5,7 % du PIB en 2008, l'expansion de l'économie marocaine a fléchi en 2009 pour revenir à 5 % du PIB, la crise économique mondiale affectant les exportations, en particulier de produits à base de phosphate, ainsi que le tourisme et l'investissement. Les rapatriements de fonds, qui représentent près de 10 % du PIB, ont également diminué, traduisant en cela la dégradation du marché de l'emploi dans l'UE. La croissance de la consommation privée a ralenti, tombant, selon les estimations, à 5 % en 2009 principalement du fait de la relative stabilité des salaires et de la diminution des rapatriements de fonds de l'étranger. La forte croissance du secteur agricole a évité un recul plus accentué de l'économie et aidé le pays à surmonter la crise, ce secteur représentant près de 15 % du PIB et employant aux alentours de 40 % de la main d'œuvre. Les autorités ont engagé un vaste programme de construction de logements sociaux qui a stimulé l'investissement.

À compter de la fin de 2008, l'indice des prix à la consommation (IPC) a commencé à se replier en raison du retournement de tendance des prix des matières premières et du tassement de l'activité économique. L'IPC est devenu négatif en juin 2009 et devrait avoisiner 2 % pour l'année, contre 3,9 % en 2008. La banque centrale a surveillé de près l'inflation, les prix des denrées alimentaires étant un sujet très sensible pour la population marocaine. L'augmentation des taux a été inversée en mars 2009 au fur et à mesure que l'économie marocaine a commencé à sentir les effets du ralentissement mondial et que les tensions inflationnistes se sont apaisées. Pour soutenir l'investissement, la banque Al Maghrib (BAM) a revu deux fois à la baisse en 2009 le niveau des réserves obligatoires pour le ramener à 10 %, son taux actuel. Le système financier a cependant été relativement à l'abri des turbulences mondiales car il n'était que faiblement tributaire du système financier international.

En 2009, les tensions sur les dépenses publiques se sont allégées grâce au recul de l'inflation, en particulier la baisse des prix du carburant et des denrées alimentaires, tandis que le gouvernement a continué d'œuvrer résolument en faveur d'un vaste programme d'investissement dans des logements sociaux, avec comme objectif la construction de 150 000 nouveaux logements par an jusqu'en 2013. L'objectif du gouvernement de parvenir à un déficit des finances publiques de 2,9 % du PIB en 2009 (hors recettes tirées des privatisations) semble réalisable, compte tenu du fait qu'une légère baisse des recettes a été compensée par des dépenses publiques totales plus faibles et des budgets équilibrés, un succès récent. La dette publique devrait augmenter en 2009 pour avoisiner 55 % du PIB.

Le déficit de la balance des opérations courantes devrait retomber en 2009 à quelque 4% du PIB, principalement du fait d'une nette amélioration de la balance commerciale. Cela fait plus que compenser la baisse de la balance des services, affectée par le recul du tourisme et la diminution des rapatriements de fonds des Marocains travaillant à l'étranger. Toutefois la réduction du déficit de la balance des opérations courantes pourrait ne pas être durable et, à plus long terme, des mesures devront être prises pour stimuler les principaux secteurs exportateurs.

Coopération en matière d'emploi et de politique sociale

En matière d'**emploi**, le taux de chômage s'est maintenu aux alentours de 9 % (4^e trimestre 2009) malgré l'impact de la crise financière mondiale. Le gouvernement s'est doté en février 2009 d'un plan comprenant des volets social, financier et commercial, en vue de mitiger les effets de la crise. Le chômage reste cependant particulièrement élevé chez les jeunes urbains et les jeunes diplômés (17,2 % au 4^e trimestre 2009). Le marché du travail reste caractérisé par une part importante d'emploi informel, et par une inadéquation entre les besoins exprimés par les entreprises et les qualifications des demandeurs d'emploi. De plus, la création d'emplois nouveaux reste insuffisante par rapport à la croissance démographique. L'indemnité en cas de perte d'emploi garantissant une prise en charge de six mois fait toujours l'objet de discussions avec les partenaires sociaux.

La situation sociale reste précaire pour un grand nombre de Marocains avec un taux de **pauvreté** se stabilisant à 9 % de la population, avec de fortes disparités régionales. Le Maroc a d'ailleurs reculé dans le classement relatif à l'indice de développement humain en 2009. Les politiques visant à juguler la pauvreté souffrent d'un manque de convergence et d'une absence de pérennité. Les défis sociaux nécessiteront une action soutenue et cohérente de redistribution sociale sur le long terme pour permettre un rattrapage en matière d'indicateurs de développement humain.

La mise en œuvre de l'Initiative nationale de développement humain (INDH) est un élément clé de la stratégie de lutte contre la pauvreté du gouvernement. Une commission ministérielle travaille depuis septembre 2009 à la mise en place de la deuxième phase de l'INDH pour les années 2011-2015 autour des thèmes suivants: pérennité et convergence des actions, activités génératrices de revenus, contrôle et évaluation des actions. L'Observatoire National du Développement Humain a publié en novembre 2009 son premier rapport consacré à la revue à mi-parcours de l'INDH. Ce rapport souligne de bonnes performances en termes d'engagement des fonds, de renforcement des capacités d'ingénierie sociale au niveau territorial ou encore de redistribution des ressources en faveur des populations les plus pauvres, tout en mettant en évidence des faiblesses au niveau de la maîtrise d'ouvrage communale et de la convergence des actions avec les différentes politiques sectorielles.

En matière de **dialogue social**, le projet de loi organique relatif au Conseil économique et social a été adopté en Conseil des ministres en octobre 2009 et promulgué en 2010. Il a fait l'objet de critiques de la société civile quant à son rôle et sa composition. Le projet de loi organique réglementant le droit de grève est toujours en instance de consultation avec les partenaires sociaux. Le dialogue tripartite fonctionne de manière satisfaisante tandis que le dialogue bipartite au niveau des entreprises reste limité. Le Maroc a lancé un certain nombre de consultations avec les syndicats qui ont permis notamment d'aboutir à une majoration de 20 % de la rente allouée en cas d'accident du travail ainsi qu'à une augmentation des prestations familiales dans le secteur agricole. De plus, le gouvernement a signé en avril 2009 une feuille de route triennale pour le dialogue social avec quatre des cinq principaux syndicats. Enfin, le Maroc poursuit ses discussions avec l'OIT en vue de la préparation d'un programme national pour le travail décent.

Le Maroc a pris des mesures afin d'élargir la protection sociale des travailleurs et le panier de soins en matière de **protection et d'inclusion sociales**. Il a aussi élaboré en octobre 2009 un projet de stratégie pour les personnes âgées. Par contre, le Maroc n'a pas encore développé une stratégie efficace d'inclusion sociale des groupes vulnérables dans le marché du travail. L'intégration des personnes handicapées reste faible. Le Fonds d'entraide familiale, annoncé en 2004 et aujourd'hui dénommé Caisse de solidarité familiale, n'a toujours pas vu le jour. Les réflexions sur une couverture de base universelle sont toujours en cours ainsi que l'évaluation de l'expérience pilote du RAMED (régime pour les économiquement plus démunis) qui a commencé en 2008. De manière générale, la protection de la santé et la sécurité sur le lieu de travail doit encore être améliorée.

En matière de **genre**, les élections municipales de juin 2009 ont vu une forte augmentation du nombre d'élues à la suite de l'instauration d'un quota et d'actions visant à favoriser leur participation: 12 % des représentants locaux contre 0.58 % aux dernières élections. Cependant cette tendance ne s'est pas confirmée au scrutin de la Chambre des Conseillers (par tiers) d'octobre 2009 où seulement trois femmes sur 90 conseillers ont été élues.

Le Maroc a aussi continué à promouvoir le processus de budgétisation sensible au genre au sein des différents départements ministériels. La loi de finances 2009 a été assortie d'un rapport sur le genre et le ministère du développement social, de la famille et de la solidarité participe au développement d'un master en genre et politiques publiques.

De nombreux efforts sont néanmoins nécessaires pour mettre pleinement en œuvre la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité homme-femme et promouvoir le travail des femmes dont le taux d'activité reste modeste. L'UE appuiera la mise en œuvre de cette stratégie.

Le processus de préparation d'une stratégie nationale qui avait été présentée au cours du Conseil national de l'environnement (CNE) en 2007 reste sans suite. En revanche, et à la suite du discours du Trône de juillet 2009, le gouvernement prépare une charte nationale sur l'environnement et le **développement durable** suivant une approche participative. Cette charte doit être finalisée pour être présentée à l'occasion de la prochaine journée de la terre, le 22 avril 2010. Dans cette première phase du processus, une commission ministérielle et deux comités (un comité technique et juridique et un comité permanent) ont été déjà constitués.

En matière de mise en œuvre d'indicateurs nationaux de développement durable, une liste actualisée d'une vingtaine d'indicateurs de développement durable a été validée par un comité interministériel en juin 2009.

Réformes dans le domaine agricole

Le bilan des réalisations accomplies dans le cadre du plan Maroc Vert (PMV) un an après son lancement est positif, notamment en matière de réformes institutionnelles engagées, de perspectives de mobilisation de fonds d'investissement pour le secteur, et de partenariats établis. La campagne agricole 2009-2010 s'accompagne du lancement des nouveaux plans agricoles régionaux (PAR) qui comportent l'établissement de conventions d'agrégation entre acteurs locaux, dans un but de structuration des filières et d'appui aux petits exploitants. Les principales mesures d'accompagnement mises en place par le ministère en vue de la nouvelle campagne agricole comprennent, entre autres, l'octroi d'une prime de stockage pour les semences, des mesures d'encouragement à l'investissement agricole et la poursuite des programmes de reconversion des systèmes d'irrigation. Le soutien financier de l'État à l'investissement agricole (bénéficiant d'une enveloppe de 1,9 milliard de DH, soit environ 170 millions d'euros), se fait dans le cadre du Fonds de développement agricole qui a été revu pour plus d'efficacité. Au cours de la période, le comité d'investissement constitué au sein du ministère de l'agriculture a validé 20 projets relevant de l'agriculture à haute valeur ajoutée. La gestion du Fonds de développement rural (FDR), doté d'une enveloppe de 600 millions de dirhams (53,2 millions d'euros) a été entièrement confiée au ministère de l'agriculture. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Maroc Vert, le ministère travaille pour une meilleure structuration des filières agricoles, avec une attention portée sur le renforcement des capacités productives des petits exploitants. Sur la base de la loi relative à l'introduction de signes distinctifs, deux produits ont été reconnus et le ministère a lancé une étude spécifique dans certaines régions afin de vérifier les possibilités de labellisation de leurs produits de terroir.

4. QUESTIONS LIÉES AU COMMERCE, MARCHÉ ET RÉFORME RÉGLEMENTAIRE

En ce qui concerne le **commerce bilatéral** entre le Maroc et l'UE, l'impact de la crise économique en Europe s'est fait sentir pendant la période de référence, avec une diminution des échanges commerciaux par rapport aux années précédentes. L'UE reste le premier partenaire du Maroc, toutefois, les exportations marocaines vers l'UE ont enregistré une diminution de 22,6 % tandis que les exportations de l'UE vers le Maroc ont diminué de 17,6 %.

Le démantèlement des tarifs a été effectué conformément à l'Accord d'association, à l'exception des produits usagés. Des restrictions à l'exportation des cuirs et peaux brutes sont encore en application. En contradiction avec les règles de l'OMC, le Maroc a prolongé provisoirement la sauvegarde sur les céramiques, mais a montré une volonté de se concerter avec l'UE avant de décider son renouvellement pour trois ans. En décembre 2009, conformément à la feuille de route euro-méditerranéenne pour l'agriculture (feuille de route de Rabat), les négociateurs marocains et de l'UE ont signé un procès verbal agréé mettant fin aux négociations en vue d'un accord pour l'amélioration des conditions de commerce bilatéral des produits agricoles, agricoles transformés et de la pêche prévoyant de nouvelles dispositions et concessions qui s'appliquent au commerce bilatéral de ces produits. L'accord sur le système de règlement des différends en matière commerciale a été paraphé en marge de la réunion des ministres Euro-Med du commerce en décembre 2009 à Bruxelles.

Le processus de modernisation de l'administration des **douanes** et des impôts indirects (ADII) progresse. Pendant la période de référence, le nombre d'entreprises bénéficiant du système de catégorisation a continué à croître. Après l'élargissement de cette mesure aux importateurs et exportateurs opérant dans le cadre du droit commun, cette mesure a été étendue aux activités

connexes par circulaire des douanes de février 2009 qui prévoit d'élargir le programme en faveur de l'ensemble des prestataires de services intervenant dans la chaîne logistique. La circulaire prévoit une série de facilités telles que le règlement différé des affaires contentieuses afin d'éviter toute rupture de flux de marchandises, le dédouanement par anticipation sans autorisation préalable, l'accompagnement et l'assistance de l'entreprise pour l'accès au statut d' « opérateur économique agréé » tel que défini dans le cadre des normes de l'OMD. Les préparatifs à l'instauration d'un guichet unique sont en progression. La mise en place de la première étape relative au trafic de conteneurs dans le port de Casablanca est pour l'instant dans une phase test; elle devrait intervenir dans les prochains mois. L'entrée en vigueur du second palier du système d'information de dédouanement des marchandises BADR a eu lieu en janvier 2009. Les services de la douane ont finalisé les travaux initiés en 2007 relatifs à l'application par le Maroc de la nomenclature combinée de l'Union; toutefois, des problèmes non-résolus au niveau d'autres départements ministériels concernés n'ont toujours pas permis son adoption prévue dans l'Accord d'association.

En ce qui concerne le **mouvement de biens et les réglementations techniques**, les préparations pour les négociations d'un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation (ACAA) des produits industriels continuent. Le projet de loi relatif au statut de la normalisation, la certification et l'accréditation a été approuvé par le Parlement en décembre 2009. La loi prévoit, comme indiqué l'année dernière, la mise en place formelle de la structure institutionnelle marocaine en charge de la normalisation, de l'accréditation, de l'évaluation de la conformité, de la métrologie et de la surveillance de marché. La finalisation des décrets d'application est encore nécessaire. Le décret d'application de la législation sur la métrologie a aussi été adopté. Le projet de loi relatif à la sécurité des produits et services a été présenté en Conseil de gouvernement en décembre 2009. Trois secteurs prioritaires ont été définis par le Maroc: appareils électriques à basse tension, produits de construction et machines. L'approche choisie pour la transposition des directives communautaires relatives à ces trois secteurs prioritaires serait la forme de l'arrêté ministériel. La loi sur la protection des consommateurs constituera, une fois adoptée, le cadre législatif horizontal pour la transposition des directives sectorielles.

Dans le domaine **sanitaire et phytosanitaire**, le Maroc a continué le processus d'approximation progressive avec les règles de l'UE, y compris à travers un projet de jumelage. En janvier 2009, le Parlement a adopté la loi visant la création de l'Office national de sécurité sanitaire des aliments (ONSSA), qui est devenu opérationnel juste après la période de référence, en janvier 2010. Le Maroc a continué les préparatifs concernant la loi relative à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires qui attend publication. Cette loi reprend les principes généraux de la législation alimentaire de l'UE. Le Maroc a poursuivi la lutte contre les maladies animales y inclus la peste des petits ruminants (moutons, chèvres). Le Maroc a établi l'interface avec le réseau communautaire «RASFF» (système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux).

La création en mars 2009 de l'Agence marocaine de développement des investissements, chargée d'attirer les investisseurs étrangers et de faciliter les investissements marque la volonté d'améliorer le **climat des affaires**. Une amélioration de l'environnement des affaires reste toutefois conditionnée à une simplification des procédures administratives, à une modernisation du droit des affaires et à un système judiciaire plus transparent et efficace.

Des progrès sont à noter en matière de **liberté d'établissement et de droit des sociétés** avec, notamment, la finalisation des codes de bonne gouvernance y compris pour les banques. Le code relatif aux établissements publics est toujours en préparation. On note cependant

certaines critiques des pouvoirs publics et du monde des affaires sur la difficulté d'application de la loi relative aux sociétés anonymes, sur le manque de qualification des magistrats du commerce et d'efficacité du système judiciaire. Enfin, un mécanisme de résolution des conflits par l'arbitrage commence à se mettre en place, notamment avec le lancement du Centre euro-méditerranéen de médiation et d'arbitrage en juin 2009.

En matière de **services**, les négociations bilatérales sur la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement ont continué en 2009. Des offres ont été présentées en février 2009. Les concertations marocaines public-privé sur les négociations se sont poursuivies.

En matière de **services financiers**, le secteur bancaire a bien résisté aux chocs de la crise financière. Les autorités marocaines ont poursuivi des réformes du système financier national selon les recommandations du FMI dans un récent programme d'évaluation du secteur financier («Financial Sector Assessment Programme», FSAP). Le processus d'assainissement et de restructuration du secteur bancaire a progressé notamment pour les institutions financières publiques. La Bank Al Maghrib (BAM) a aussi pris une série de mesures afin de rehausser le niveau de surveillance de la qualité de la situation financière des établissements bancaires et organismes assimilés. En ce qui concerne le secteur des assurances, l'établissement d'une autorité indépendante est bien avancé.

Autres domaines essentiels

Les autorités marocaines ont poursuivi, avec le soutien de l'UE, la modernisation de l'administration **fiscale** sur le plan des services et des capacités de recouvrement. La troisième édition du code général des impôts a été publiée en 2009. Les autorités marocaines se sont engagées à rétablir l'efficacité et la neutralité économique de la TVA et ont introduit dans les lois de finances successives des dispositions permettant de faire progressivement converger l'assiette de TVA vers deux taux. Sur le plan, respectivement, du rendement et de l'assiette, les deux taux de 7 et 20 % représentaient, fin 2008, 90,4 et 86,5%. Pour ce qui est de la modernisation de l'administration fiscale, la loi de finances 2009 a institué l'obligation de télédéclaration et de télépaiement de l'impôt sur les sociétés et de la TVA à partir de janvier 2010, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 100 millions de dirhams HT (8,86 millions d'euros). Pour ce faire, ces entreprises utiliseront les services Simpl (Services des impôts en ligne) développés par la direction générale des impôts, leur permettant de déclarer et de payer leurs impôts via internet, au guichet électronique permanent de la DGI.

En matière de politique de la **concurrence**, il y a quelques progrès dans l'activation des instances de concurrence, même si le système n'est pas encore conforme à la pratique européenne. Le Conseil de la concurrence est opérationnel depuis janvier 2009; cinq sessions ont eu lieu et le Conseil a été saisi par les autorités. Le Conseil a un rôle consultatif; il fait des propositions au premier ministre et ses avis sont publiés, mais il ne prend pas de décisions formelles. La direction de la concurrence, dont les nouvelles prérogatives ont été publiées en juillet 2009, est chargée de faire les enquêtes sur les cas saisis. Une plateforme de coopération est prévue entre le Conseil et les régulateurs sectoriels. En 2009, le Conseil a proposé des modifications à la loi sur la liberté des prix et de la concurrence. Par ailleurs, la loi sur la liberté des prix et de la concurrence est déjà en voie d'être amendée concernant son volet relatif au contrôle des prix. La sensibilisation des opérateurs économiques sur les pratiques de la libre concurrence est en cours.

En ce qui concerne la **propriété intellectuelle et industrielle**, le Maroc n'a pas encore ratifié la convention de Rome (protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion) qu'il considère respecter dans sa législation nationale. Le Comité national pour la propriété industrielle et anti-contrefaçon a organisé des campagnes de sensibilisation et s'est engagé dans une étude sur l'impact économique de la contrefaçon. Enfin, le Maroc a entamé en décembre 2009 des négociations en vue d'un accord de validation avec l'Office européen des brevets et a continué à participer aux négociations en cours sur le futur traité contre la contrefaçon ACTA. Malgré ces progrès, et en vue de répondre aux objectifs du plan d'action, l'efficacité de la législation sur le terrain et le suivi judiciaire de la propriété intellectuelle et industrielle devraient encore être améliorés.

Le portail marocain des **marchés publics** a enregistré au cours de la période de référence, une augmentation des inscriptions d'acheteurs publics et de publications d'appels d'offres (plus de 20 000 en 2009 contre 15 000 en 2008). La publication obligatoire d'informations sur les marchés publics constitue un progrès au regard du principe de transparence. Une révision de la législation est en cours afin, d'une part, d'uniformiser la réglementation applicable aux administrations publiques, aux collectivités locales et aux établissements publics à caractère administratif et, d'autre part, d'améliorer les mécanismes de recours. Des efforts sont toutefois nécessaires en vue de répondre aux objectifs du plan d'action, le professionnalisme des opérateurs de marchés publics et l'indépendance des mécanismes de recours devant être renforcés.

Le projet de loi **statistique** n'a pas encore été adopté et semble être mis de côté. Une stratégie nationale de développement de la statistique et son plan d'action 2008-2012 ont été élaborés afin de répondre aux besoins d'amélioration et de développement du système statistique national. Le programme MEDSTAT II s'est achevé en juin 2009 et un nouveau programme régional, MEDSTAT III, a été approuvé en juillet. Il vise une harmonisation des données statistiques marocaines avec les normes européennes.

En matière de **comptabilité et d'audit**: les banques continuent à utiliser les normes comptables internationales IFRS tandis que les compagnies cotées en bourse ont le choix entre les normes de comptabilité internationales ou marocaines.

En matière de **circulation des capitaux**, même s'il n'y a pas eu de développement majeur en 2009, le Maroc maintient son orientation vers une libéralisation progressive mais prudente des moyens de paiements.

Il n'y a pas de nouveau développement dans le domaine de la **circulation des personnes**.

En matière d'**aides d'État**, la publication du rapport détaillé sur les aides budgétaires directes recensant les secteurs bénéficiaires est prévue pour 2010.

Le projet de loi sur la **protection des consommateurs** n'a pas encore été adopté par le Parlement. Le jumelage de l'appui juridique et institutionnel avec la protection des consommateurs s'est achevé en juillet 2009. Il a permis, notamment, de rapprocher les dispositions du projet de loi de l'acquis communautaire, d'en préparer les textes d'application et d'établir une base de données juridiques. Le gouvernement a émis des réticences à la reconnaissance du statut d'utilité publique à certaines associations de protection des consommateurs.

Pour ce qui est de la **politique d'entreprise**, le Maroc a continué la mise en œuvre de la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise en 2009. Le pacte national pour l'émergence industrielle et l'investissement au Maroc, lancé en février 2009, est un contrat-programme qui mobilise les autorités publiques ainsi que les opérateurs du secteur privé autour d'une stratégie nationale de développement industriel. Il couvre la période 2009-2015. L'accès aux financements des entreprises a été facilité par la mise en place du « crédit bureaux » en octobre 2009. Un guichet unique a été créé pour les exportateurs. Le Maroc participe à un projet pilote régional sur l'éducation à l'esprit d'entreprise dans l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne la gestion et le contrôle des **finances publiques**, le ministère des finances continue à piloter la réforme de la gestion des ressources budgétaires conjointement avec le ministère de la modernisation des services publics en charge du dossier de la réforme des ressources humaines au sein de l'administration publique. Sur le plan budgétaire, des travaux sont en cours pour préparer la réforme de la loi organique relative à la loi de finances qui va consacrer sur le plan juridique et mettre en cohérence l'ensemble des mesures introduites progressivement dans les modalités de programmation, de gestion, d'exécution et de contrôle de la dépense publique, et qui s'inspirent des pratiques européennes.

Dans le domaine du **contrôle financier interne**, l'Inspection générale des finances et les inspections ministérielles ont poursuivi le processus de modernisation dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques axée sur la gestion de la performance. Un manuel d'audit de performance basé sur des normes internationales a été réalisé et des missions d'audit de performance ont été conduites dans 22 départements ministériels pour les exercices budgétaires 2007 et 2008. La réforme du dispositif de contrôle de la dépense - visant à transférer progressivement la responsabilité du contrôleur de l'engagement des dépenses vers l'ordonnateur - continue, fondée sur le principe d'une approche par le risque.

Un jumelage pour le renforcement des capacités institutionnelles de l'Inspection générale de l'administration territoriale avec la France s'est poursuivi dans les domaines tels que le renforcement du cadre légal, de l'inspection, de la modernisation de la gestion des ressources humaines et de l'adaptation aux standards internationaux des normes de contrôle.

5. COOPÉRATION EN MATIÈRE DE JUSTICE, DE LIBERTÉ ET DE SÉCURITÉ

En matière de **renforcement de la gestion des frontières**, la coopération avec l'Union européenne s'est poursuivie dans le cadre d'un programme de coopération qui vient de s'achever.

Les échanges d'information sur les questions de **migration** légale se poursuivent régulièrement. Une meilleure coopération notamment entre le Maroc et l'Espagne a permis de diminuer la migration illégale au cours de l'année 2009.

En revanche, les négociations de **l'accord de réadmission** UE-Maroc n'ont été marquées par aucun véritable progrès.

Dans le domaine de **l'asile et des réfugiés**, le Maroc reste confronté à des problèmes structurels, notamment l'absence d'un cadre légal et institutionnel en matière d'asile, dont la refonte est toujours à l'étude. Le Haut-commissariat aux Réfugiés (HCR) est *de facto* seul à mener la procédure d'asile en absence d'une procédure nationale. Il n'existe pas non plus de statut reconnu pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Toutefois, les personnes qui

s'enregistrent auprès du HCR sont généralement protégées contre le refoulement et leurs conditions de vie s'améliorent grâce à la coopération effective entre le HCR, les autorités marocaines, les ONGs et la société civile. Un programme de renforcement des capacités pour les magistrats a été étendu aux forces de l'ordre en 2009.

En ce qui concerne la lutte contre **la criminalité organisée**, le Maroc a adhéré en avril 2009 au troisième protocole sur le trafic et la production illicites d'armes à feu additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et, en mai 2009, au deuxième protocole sur la prévention de la traite des femmes et des enfants.

En ce qui concerne la lutte contre le **trafic de stupéfiants**, le Maroc demeure l'un des plus gros producteurs mondiaux de résine de cannabis mais il a intensifié ses actions de lutte contre cette culture, notamment sur le plan de la réduction de l'offre et du démantèlement des réseaux de trafiquants. La coopération bilatérale avec l'Espagne et la France s'est renforcée en janvier et en septembre à travers la création d'une commission de coordination de lutte anti-drogue et des échanges opérationnels.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte anti-drogue, fondée sur une approche globale, le Maroc a intensifié les actions de réduction de l'offre avec des résultats très positifs, ainsi que celles de prévention, et a lancé un programme spécial de développement socio-économique pour les collectivités de la région du Nord touchées par les cultures de cannabis. Compte tenu d'une hausse accélérée de la consommation de drogues dures, les besoins en matière de prévention, de traitement et de réinsertion des toxicomanes sont en augmentation. À cet égard, dans son plan d'action 2008-2012, le ministère de la santé a prévu la mise en place de centres médico-psychologiques pour l'accueil et l'orientation des toxicomanes et leurs familles désirant un suivi spécialisé. Des actions de formation des médecins, psychologues et autres associatifs sont en cours.

En ce qui concerne le **blanchiment des capitaux**, l'unité des traitement de renseignements financiers (UTRF), dont la mise en place en janvier 2009 a été appuyée par un jumelage institutionnel de l'Union européenne, a tenu une première réunion en avril 2009. Bien que le cadre normatif pénal et préventif soit globalement en phase avec les normes internationales et celles de l'UE, certaines modifications relatives au régime du délit de blanchiment de capitaux seraient nécessaires afin de répondre aux objectifs du plan d'action, notamment l'élargissement de la liste des délits sous-jacents au délit de blanchiment de capitaux, ainsi que l'introduction d'une référence explicite à la répression du crime de blanchiment d'argent entièrement ou partiellement commis à l'étranger. Pour ce qui est des mesures préventives, le cadre légal devrait être complété par des développements normatifs afin de bâtir un système opérationnel réglementant les obligations des différents assujettis et les instructions pour le fonctionnement du système de communication des opérations suspectes.

La **coopération judiciaire et policière** a continué de se développer de manière satisfaisante avec plusieurs États membres, dans plusieurs domaines, notamment le droit de la famille, l'extradition, l'entraide juridique, l'assistance aux personnes détenues et le transfert des personnes condamnées. Pourtant, un accord signé avec la Belgique en 2007 sur un protocole permettant le transfert de détenus avant la fin de leur peine carcérale n'a pas encore été ratifié par le Maroc. Au total le Maroc a conclu 28 conventions bilatérales avec 16 pays ainsi que plusieurs conventions régionales avec la Ligue arabe, l'UMA et l'ONU. Le Maroc a coopéré avec le Conseil de l'Europe sur la formation des juges dans le domaine de la cybercriminalité et envisage d'adhérer à la convention européenne sur la cybercriminalité. En octobre 2009, la Commission européenne a annoncé que la procédure pour la préparation des négociations en

vue d'un accord stratégique entre Europol et le Maroc a été lancée. Par ailleurs, plusieurs magistrats marocains ont bénéficié d'actions de formation menées par Eurojust et un échange de vues concernant un accord avec le CEPOL a eu lieu. Le Maroc participe activement au programme Euro-Med Justice II et Euro-Med Police II.

6. TRANSPORT, ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT, SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le ministère des équipements et des **transports** développe actuellement une nouvelle stratégie de logistique qui vise notamment à l'établissement d'une agence responsable de la coordination de la construction de plateformes logistiques, contribuant ainsi à la réduction des coûts en la matière dans tous les modes de transport.

Dans le secteur des transports routiers, le Maroc poursuit sa politique de renouvellement de son parc automobile pour les véhicules de plus de 15 ans et de plus de 3,5 tonnes. Le lancement de la phase véritablement opérationnelle a démarré en 2009. Cette action devrait entraîner le renouvellement d'environ 8 000 véhicules et permettre d'augmenter la sécurité tout en diminuant les coûts logistiques. L'adoption finale du code de la route en janvier 2010 (présenté au Parlement en mars 2007) constitue l'étape majeure dans la mise en œuvre de la réforme du transport routier des personnes et des marchandises. Le nouveau code introduit des mesures de professionnalisation du secteur et permettra d'appliquer des normes plus strictes.

En 2009, l'Office national des chemins de fer (ONCF) a poursuivi les changements importants afin de mieux se positionner face à une concurrence de plus en plus forte du transport routier. L'ONCF a poursuivi la mise en œuvre de son programme d'investissement, conformément au contrat programme 2005-2009: près de 400 millions d'euros d'investissements pour le lancement ou l'achèvement de plusieurs projets de liaisons ferroviaires dans plusieurs régions du pays. Un premier tronçon de 200 km du futur réseau de lignes ferroviaires à grande vitesse (TGV) est en cours d'examen. Une étude économique, sociale et environnementale de cette ligne a été lancée en 2009.

Dans le secteur de l'aviation civile, le Maroc s'est engagé dans un processus de convergence réglementaire vers les normes communautaires applicables au transport aérien. Le Maroc doit encore adapter sa réglementation dans ce domaine avec celle de l'UE. À ce titre, et avec l'appui de l'UE, un projet de loi couvrant des aspects prioritaires de la réglementation sur l'aviation civile a été adopté en novembre 2009 en Conseil de gouvernement. Le Maroc doit maintenir des efforts considérables afin d'assurer la surveillance des transporteurs aériens du pays en conformité avec les exigences internationales en la matière.

Le secteur maritime va continuer à enregistrer d'importants investissements dans la construction et l'amélioration des infrastructures portuaires. Le Maroc continue le rapprochement aux normes internationales et européennes. Le Maroc est en train d'améliorer ses systèmes de contrôle (le système de contrôle de trafic maritime, le système d'identification automatique - AIS).

Le Maroc et l'UE ont continué leur coopération **énergétique**. En mars 2009 la stratégie énergétique à moyen et long termes (2020/2030) ainsi que le plan national d'actions prioritaires 2008-2012 ont été présentés lors des Assises nationales de l'énergie. En 2009, le Maroc a confirmé les axes de sa stratégie, à savoir: la sécurité d'approvisionnement, la

réduction de la dépendance, la disponibilité de l'énergie, la maîtrise de la demande et la préservation de l'environnement. Le Maroc souhaite utiliser le charbon, le gaz naturel et des sources d'énergie renouvelable pour la production d'électricité. Par ailleurs, le Maroc poursuit, pour le long terme, l'option nucléaire et l'utilisation des schistes bitumineux. En 2009, la Commission européenne et le Maroc ont tenu une deuxième réunion d'experts en matière de sûreté et sécurité nucléaire en vue d'un appui pour la mise en place d'une agence indépendante de régulation de l'énergie nucléaire. L'établissement de cette agence est prévu dans le projet de loi sur la sécurité et la sûreté énergétiques. Les investissements en matière de prospection pétrolière ont augmenté. Pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Maroc a créé, en 2009, un Fonds de développement énergétique.

Le Maroc a poursuivi des études visant la réorganisation du secteur électrique ainsi que la préparation des lois sur l'électricité et le gaz. En novembre 2009, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi visant le regroupement des offices nationaux de l'électricité et de l'eau. En mars 2009, le Maroc a augmenté certains prix d'électricité. Le Royaume a continué à étudier les options de réforme du système de subventions. Pour combler les besoins fortement croissants en électricité, le Maroc met en œuvre son programme d'équipement visant la production de plus de 6 600 MW par des centrales électriques d'ici 2015.

Au niveau régional, le Maroc continue à œuvrer pour l'établissement d'un marché maghrébin de l'électricité et un marché euro-méditerranéen. Le Maroc a achevé le renforcement de l'interconnexion électrique avec l'Algérie et œuvre pour la réalisation d'une troisième interconnexion électrique avec l'Espagne. Le Maroc a continué le développement d'un terminal de gaz naturel liquéfié. Le Royaume a renforcé ses capacités de stockage de produits pétroliers et a poursuivi les études concernant des stocks pétroliers. La réhabilitation de la raffinerie de Mohammedia, en vue de la production de carburants plus propres, arrive à son terme.

En 2009, le Maroc a confirmé son objectif d'atteindre 12 % de part d'énergie renouvelable dans le bilan énergétique et 12 % de réduction de la consommation énergétique à l'horizon 2020. En novembre 2009, le Maroc a lancé le programme solaire marocain, visant l'installation d'une capacité de production électrique de 2000 MW à partir de l'énergie solaire d'ici 2020. Après la période de référence, en janvier 2010, le Parlement a adopté les projets de loi relative aux énergies renouvelables et à la transformation du Centre de développement des énergies renouvelables en Agence pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi qu'une loi portant création de l'Agence marocaine pour l'énergie solaire. En juin 2009, le Maroc a lancé une campagne nationale de sensibilisation à l'efficacité énergétique. Le projet de loi sur l'efficacité énergétique reste en préparation.

Dans le domaine du **changement climatique**, le Maroc est en train de finaliser la deuxième communication nationale à la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, qui comprend notamment un inventaire des émissions de gaz à effet de serre, une stratégie d'atténuation des effets des gaz à effet de serre d'ici 2030, des études adaptatives et socio-économiques et une étude sur le renforcement des capacités nationales. Le Maroc a également élaboré un plan national de lutte contre le réchauffement climatique visant l'atténuation des gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique. Une étude d'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'agriculture a été finalisée.

Le Maroc a continué la préparation des projets du mécanisme de développement propre (MDP). Un nouveau projet a été enregistré au sein des Nations Unies, portant le nombre total

de projets enregistrés à cinq. Le Maroc s'est associé à l'accord de Copenhague et a fourni des informations sur les actions qu'il compte mettre en œuvre.

Comme indiqué à la section 3, le gouvernement a procédé à l'élaboration d'un projet de charte nationale de **l'environnement** et du développement durable, qui a été lancé en janvier 2010 et soumis à une consultation publique. La charte établit des principes fondamentaux guidant l'action du gouvernement en matière d'environnement et dans d'autres secteurs.

Une nouvelle stratégie de proximité a été lancée, avec l'objectif de poursuivre la décentralisation vers les services et les observatoires régionaux, de promouvoir une approche stratégique de la politique de l'environnement, et d'encourager l'implication des acteurs locaux.

Le cadre législatif doit encore être enrichi, en particulier en ce qui concerne la législation de mise en œuvre. Des décrets d'application dans les domaines de la qualité de l'air et de la gestion des déchets ont été adoptés. La législation sur la protection du littoral, la protection de la nature, les installations industrielles et l'accès à l'information, ainsi que la législation secondaire dans les domaines de la gestion des déchets et de la qualité de l'air, restent en cours de préparation.

Des programmes ont été lancés sur l'aménagement des espaces récréatifs et la protection et valorisation de la biodiversité. Une nouvelle stratégie nationale de gestion de l'eau a été présentée au Roi et le plan d'exploitation de l'eau de mer à l'horizon 2030, par la technique du dessalement, a été préparé. Des programmes contre la pollution industrielle et atmosphérique sont en préparation. Un inventaire des émissions atmosphériques par région et par secteur est en préparation, afin d'établir une carte nationale et un plan d'action national. La mise en œuvre des stratégies et des plans existants est en cours mais requiert toujours une attention continue, ainsi que le suivi et l'application des réglementations.

Le Conseil national de l'environnement a tenu sa sixième session. La mise en place des services régionaux de l'environnement s'est poursuivie et la décentralisation de l'Observatoire national de l'environnement est en cours. En outre, le Maroc a mené des actions préparatoires afin de renforcer les capacités d'inspection. Néanmoins, le renforcement des capacités de suivi et de mise en œuvre aux niveaux local et régional reste un défi, y compris la coordination entre les différentes structures administratives. Quelques activités ont été mises en œuvre afin d'intégrer les préoccupations environnementales dans d'autres politiques sectorielles, telles que l'eau, les forêts, l'agriculture et l'éducation.

Le Maroc a décidé de suspendre la préparation de la mise à jour du rapport de 2001 sur l'état de l'environnement et de décentraliser l'exercice sur une base régionale. En outre, le Maroc a mené quelques activités afin d'informer et d'impliquer le public. Un manuel standardisé des procédures en matière d'études d'impact sur l'environnement a été finalisé mais les éléments manquants du cadre législatif doivent être mis en place. Quelques actions ont été menées en matière d'évaluation stratégique environnementale du secteur de déchets.

Durant la période de référence, il n'y a pas eu de développements significatifs en ce qui concerne la ratification des protocoles de la convention de Barcelone sur la protection du

milieu marin et du littoral de la Méditerranée¹. En outre, la mise en œuvre des accords déjà ratifiés requiert une attention particulière. Le Maroc a continué à participer à l'initiative Horizon 2020, à la préparation d'une stratégie méditerranéenne sur l'eau, (qui n'a pas été approuvée lors de la récente réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée) à l'initiative de l'UE sur l'eau et au plan d'action pour la Méditerranée.

La Commission européenne et le Maroc ont coopéré et échangé des informations, y compris sur la gestion de l'eau, la dépollution et l'information environnementale. D'autres questions, dont l'expérience dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et le rapprochement vers la législation environnementale européenne, ont été identifiées pour une possible coopération renforcée.

Dans le domaine de la **protection civile**, le **Maroc** a pris part à une nouvelle phase des activités du programme Euro-Med pour la prévention, la préparation et la réponse aux désastres naturels et humains, qui a démarré en 2009, et qui vise à renforcer les activités de protection civile dans la région, à renforcer les capacités régionales, nationales et locales, et à promouvoir la coopération institutionnelle. Ainsi un rapprochement du Maroc avec le mécanisme communautaire de protection civile est en cours, contribuant dans le même temps au développement d'une culture de protection civile fondée sur une approche intégrée de la prévention, la préparation et la réponse.

En ce qui concerne la **société de l'information**, la « Stratégie nationale e-Maroc » a été revue en 2009 dans la cadre du plan « Maroc numérique 2013 ». Le programme comprend un financement de 500 millions d'euros avec une contribution de 0,5 % émanant du chiffre d'affaires des opérateurs. Les axes stratégiques pour le secteur incluent l'extension du service universel, la technologie 3G pour les connections PC, la relance du programme « E-Gov » et le rapprochement TIC/Culture. De plus, le Maroc a engagé en 2009 une recherche active de partenariats avec l'Union européenne. Des liens sont déjà établis avec plusieurs partenaires.

L'Agence nationale de réglementation des télécommunications du Maroc a procédé à un appel d'offres relatif à la conclusion d'un marché cadre pour la sélection d'un organisme de certification qui procédera à l'audit de certification du système de management de la qualité de l'activité de gestion du spectre des fréquences radioélectriques.

Dans le **secteur audiovisuel**, il n'y a pas de développement à signaler pour 2009.

La participation du Maroc dans les programmes cadres de **recherche** reste significative. Dans le cadre du 7^e programme-cadre (FP7), 367 participants marocains ont soumis des propositions, ce qui fait du Maroc le second participant des pays méditerranéens après l'Égypte. Sur ce total, 72 participants ont été retenus. Les projets portent essentiellement sur l'environnement, l'agriculture et les produits agro-alimentaires. Comme prévu, des points de contacts thématiques sont en voie d'être établis dans les universités et instituts. Des contacts ont été pris pour la participation des chercheurs marocains au programme COST (Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique). Une « Journée COST » a été organisée au Maroc en septembre 2009 pour la présentation du programme.

¹ Le Maroc a signé mais pas encore ratifié les protocoles de la Convention de Barcelone relatifs à la coopération en matière de prévention et situations critiques, aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique, ni celui relatif à la gestion intégrée des zones côtières (signé en janvier 2008).

Le domaine de la recherche scientifique est inclus dans le plan d'urgence de l'éducation nationale approuvé en février 2009. Les résultats attendus sont: l'encouragement des talents et les innovations, la valorisation des résultats de la recherche scientifique en l'orientant davantage vers les besoins de son environnement socio-économique, la valorisation de la profession de chercheur, la diversification des sources de financement pour une augmentation des ressources allouées à la recherche, et la création de réseaux et de pôles de compétitivité autour des universités. L'adoption du plan d'urgence montre le souci du Maroc de développer de façon importante les capacités en recherche et développement. La mise en place d'une opération de jumelage avec l'UE permettra de renforcer cette stratégie.

7. CONTACTS ENTRE LES PEUPLES, ÉDUCATION ET SANTÉ

En matière **d'éducation**, le gouvernement a approuvé en février 2009 le plan d'urgence pour la période 2009-2012, doté d'un budget de 3,81 milliards d'euros, qui vise à accélérer la mise en œuvre de la réforme notamment à travers la stimulation de l'excellence et de l'initiative au lycée et à l'université et à rendre effective la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans. Le taux net de scolarisation dans le cycle primaire a atteint 93,8% en 2008-2009 et l'accès à l'enseignement secondaire et notamment au collège s'est aussi amélioré, même s'il demeure bas, surtout en milieu rural et pour les filles. Malgré ces avancées, 1,5 millions d'enfants sous obligation scolaire sont toujours en dehors de l'école. La mise en œuvre du plan d'action stratégique à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif pour les années 2009-2012 et du plan d'action 2007-2012 pour l'accès à l'éducation des handicapés s'est poursuivie. D'importants défis demeurent dans ces domaines afin de réduire l'écart entre les objectifs de la politique sectorielle et les financements disponibles, notamment en ce qui concerne l'alphabétisation des femmes issues de milieux défavorisés. En ce qui concerne la **qualité de l'enseignement**, les résultats de la première enquête nationale menée en 2008 (*voir le dernier rapport: SEC(2009)520*), n'ont pas été publiés par le Centre national de l'évaluation et des examens comme attendu. L'harmonisation de l'ensemble des cursus universitaires au système LMD (licence, maîtrise, doctorat) du processus de Bologne et la poursuite d'un rapprochement avec l'espace européen de l'enseignement supérieur, y compris la mise en place d'un système de reconnaissance mutuelle des acquis académiques sont en cours de réalisation et restent des priorités durables de la réforme de **l'enseignement supérieur**. Des efforts supplémentaires seront nécessaires afin d'assurer que l'enseignement secondaire et supérieur soit orienté vers les besoins du marché du travail et d'une économie moderne.

Dans le domaine de la **formation professionnelle**, le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle a poursuivi la réforme du système sur deux axes: la réingénierie de l'offre selon l'approche des compétences et le développement de l'apprentissage intra et inter entreprises. En février 2009, le gouvernement a lancé le pacte national pour l'émergence industrielle et l'investissement visant un développement accru des ressources humaines dans les entreprises et la formation de 220 000 stagiaires à chaque niveau sur la période 2009-2015 dans les secteurs du textile et cuir, de l'automobile, des services, de l'aéronautique, de l'électronique et de l'agroalimentaire. La réforme cible l'accroissement des capacités d'accueil du système, l'extension de la formation en alternance et de l'apprentissage, la mise à niveau et le développement de la formation privée. Pourtant, le cadre juridique régissant l'organisation de la formation continue n'a pas encore été adopté.

Sept projets marocains ont été sélectionnés dans le cadre du deuxième appel d'offres de Tempus IV pour l'année académique 2009-2010. Les étudiants et universitaires marocains ont

continué de bénéficier de bourses d'étude dans le cadre du programme Erasmus Mundus, dont 86 bourses de mobilité dans le cadre de l'Action 2 du programme (ancien volet Coopération Extérieure). Les universités marocaines sont invitées à continuer à soumettre des candidatures de haut niveau pour des projets Jean Monnet.

Dans le domaine **culturel**, le Maroc a identifié la mise à niveau de l'administration culturelle, la révision des textes législatifs, le développement d'un réseau de lecture publique ainsi que la démocratisation de l'accès à la culture comme des priorités pour une coopération future. Le Maroc a participé à six projets dans le cadre du nouveau programme régional Euro-Med Heritage IV.

Toutefois, la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles n'a pas été ratifiée, ce qui a empêché la participation des organisations culturelles marocaines à l'appel d'offres de l'action spéciale 2009 pour les PEV dans le cadre du programme Culture.

Des organisations de **jeunesse** marocaines ont bénéficié d'une participation aux projets d'échange, de volontariat et de coopération dans l'éducation non-formelle se déroulant dans un des États membres de l'UE dans le cadre du programme Jeunesse en action. Cependant, comme déjà noté dans le rapport de 2008, une plus grande priorité devrait être accordée à la jeunesse dans le développement de la stratégie nationale qui comprend d'importantes lacunes en matière de formation, d'activités culturelles et sportives, en particulier dans les régions rurales.

En ce qui concerne la **société civile**, le ministère du développement a poursuivi la mise en place d'un processus de qualification et de formation de 10 000 travailleurs sociaux pour la période 2009-2012. Les ONG sont de plus en plus reconnues comme des acteurs complémentaires au développement et de la transition démocratique.

Le Maroc a poursuivi la réforme du secteur de la **santé**, avec un accompagnement d'un programme de 86 millions d'euros de l'UE. La mise en œuvre de la réforme est fondée sur la stratégie nationale « Vision, Santé 2020 » et un plan d'action 2008-2012. La réforme, cruciale pour le développement du pays, a bénéficié en 2009 d'une augmentation budgétaire importante, mais continue à souffrir de l'insuffisance de moyens financiers. Plusieurs chantiers ont ainsi progressé en 2009, tels que l'introduction progressive de la couverture médicale à l'ensemble de la population, (pour lequel l'UE fournit depuis 2007 un appui spécifique) l'extension des centres de santé de base dans les zones les plus reculées, la lutte pour réduire les indicateurs en matière de mortalité infantile et maternelle et la mise à niveau des hôpitaux. Le Maroc a pris des mesures pour lutter contre la grippe A (H1N1) en adoptant un manuel sur la pandémie. En 2009, la Commission européenne a invité le Maroc à participer à la réunion du nouveau comité élargi information en matière de santé. Le Maroc a poursuivi sa participation au réseau 'Episouth' concernant des maladies transmissibles et couvrant les pays méditerranéens et les Balkans.

8. COOPÉRATION FINANCIÈRE – DONNÉES ET CHIFFRES CLÉS EN 2009

L'enveloppe financière de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) allouée au Maroc dans le cadre du programme indicatif national 2007-2010 s'élève à 654 millions d'euros. Ce programme vise essentiellement à soutenir la réalisation des principaux objectifs stratégiques exposés dans le plan d'action dans le cadre de la PEV et poursuit cinq priorités :

le secteur social (afin de contribuer à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, d'améliorer le taux d'alphabétisation ainsi que l'éducation dans son ensemble, et de réformer le système de santé); les droits de l'homme et la gouvernance; le renforcement institutionnel (réforme de l'administration publique, programme d'aide pour la mise en œuvre du plan d'action); la modernisation de l'économie (grâce à des aides en faveur de l'investissement et des exportations, de la formation professionnelle, de l'agriculture, du secteur des transports routiers et du secteur de l'énergie) et, enfin, l'environnement (contrôle de la pollution industrielle, traitement des eaux usées).

Les projets lancés dans les programmes d'action annuels 2007 et 2008 ont déjà permis d'atteindre des résultats dans les secteurs sociaux (via le soutien à la stratégie d'alphabétisation et à l'INDH, ainsi qu'à la mise en œuvre de la couverture médicale de base), de l'énergie, du commerce et de l'environnement des affaires. Les programmes d'appui à l'IER et à la réforme de l'administration publique ont eu de bons résultats. En 2009, la Commission européenne a continué de soutenir le Maroc en matière de réformes nationales et a alloué un montant total de 145 millions d'euros au titre de l'IEVP, la totalité sous forme d'appuis budgétaires sectoriels. Le programme d'action annuel 2009 se focalise sur le secteur social et l'environnement. 73 millions d'euros ont été ainsi alloués au programme d'appui à la Stratégie marocaine d'éducation. Ce montant sera complété par un engagement complémentaire de 20 millions d'euros en 2010, portant la contribution européenne à un total de 93 millions d'euros sur ce programme. De plus, 22 millions d'euros et 50 millions d'euros ont été alloués respectivement aux programmes d'appui à la réforme du système de santé et au plan national d'assainissement. Par ailleurs, huit projets de jumelage sont en cours et cinq autres ont été lancés au cours de l'année 2009. En 2009, les paiements se sont élevés à 200,7 millions d'euros.

Un montant indicatif de 580,5 millions d'euros sera disponible afin de soutenir les activités de coopération au Maroc au cours de la période 2011-2013, selon une décision de la Commission européenne de mars 2010.

Le Maroc bénéficie également d'activités de coopération financées au titre des programmes plurinationaux, régionaux et thématiques de l'IEVP et de ses programmes thématiques tels que l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme et Acteurs non étatiques et autorités locales en développement. Bien qu'éligible au volet « Coopération transfrontalière » de l'IEVP, le Maroc ne participe pas à ce programme pour le bassin méditerranéen.

Dans le cadre de la facilité d'investissement pour le voisinage (FIV), deux projets ont été approuvés au Maroc en 2009² pour un montant total de 23 millions d'euros, ce qui devrait permettre de mobiliser, sous forme de prêts des institutions financières européennes, 60 millions d'euros et 250 millions d'euros respectivement dans les secteurs des transports et de l'éducation. La Banque européenne d'investissement a effectué des opérations de prêts en 2009 dans les secteurs des transports (225 millions d'euros pour le réaménagement de l'autoroute Rabat-Casablanca et 15 millions d'euros pour le tramway de Rabat), de l'éducation (200 millions d'euros de participation au plan d'urgence pour l'éducation) et de l'industrie (100 millions d'euros pour la construction d'une usine d'automobiles à Tanger).

² Programme de développement intégré durable des transports urbains de Rabat-Salé: réalisation du réseau de tramway (8 M euros) ; Programme de soutien au secteur éducatif marocain (15 M euros)

En 2009, la délégation de l'UE a joué un rôle important dans la coordination des bailleurs de fonds au Maroc, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ainsi, la signature de ces deux programmes d'appui sectoriel fut accompagnée de la signature, par les principaux bailleurs de fonds, de deux lettres d'entente visant à assurer une division efficace des activités et l'utilisation d'indicateurs standardisés.